

N°43. Le moulin de Bournac, au lieu dit « Al Mouly ».

Référence du Cadastre Napoléonien de 1810 ; parcelle N 394, surface 60 m².

Le site et le bâtiment.

La pente de la rivière au niveau du moulin, est de 1,50 ‰. En 1813, ce vieux moulin se situe en rive droite du Dourdou de Camarès, dans une très large vallée courbe, au nord du vaste méandre du Cambon, 140 mètres au dessous et à l'ouest du village de Bournac. Il desservait un milieu rural. De type « en bout de chaussée », « au fil de l'eau », il est bâti dans l'axe de la chaussée (aujourd'hui disparue) (fig. 336). Le bâtiment, maçonné en moellons de grès, liés à chaux et à sable, mesure dix mètres de longueur et sept mètres de largeur. L'usine se développe verticalement sur deux niveaux (rdc + 1 étage carré) protégée par un toit à longs pans avec tuile creuse en couverture. L'intérieur du bâtiment n'a pas été visité.

La chaussée : un important vestige archéologique.

Notre visite sur le terrain, en juin 2012, nous a permis de découvrir les vestiges de l'ancienne chaussée. Les plus conséquents se trouvent en rive gauche du Dourdou. Le tracé de l'ouvrage est oblique par rapport à l'axe du



Fig. 337 Saint-Affrique (Aveyron). Moulin de Bournac. Élément de la chaussée. Grande dalle de grès. © Photo JPH AZÉMA, Juillet 2012.

cours d'eau. Il mesurait environ 85 m de long et 6 m de large, pour une hauteur comprise entre 70 cm et au plus un mètre. Il est établi dans le lit alluvionnaire de la rivière où sable, gravier et gros galets se mélangent. Les fondations de la chaussée, adaptées à ce support meuble, sont surtout visibles à l'endroit même où l'ouvrage a cassé, là où l'eau est la plus large et la plus profonde. L'ouvrage se compose

de grandes et épaisses poutres de bois (section d'environ 20 cm x 20 cm) alignées dans le sens de la longueur de la construction. Ces dernières sont percées de mortaises dans lesquelles sont fichés de profonds pieux en bois (de chêne ?). L'espacement de ces derniers est d'environ 60 à 80 cm au carré sur une portion témoin de 5 mètres de largeur (fig. 337, 338 et 339).

Ce grand « râtelier » permettait de caler les pierres de la chaussée elle-même. Ici les constructeurs se sont adaptés aux contraintes naturelles en employant la roche locale, la mieux à même de servir à l'édification de l'ouvrage. Les dalles de grès rouges font merveilleusement l'affaire. Elles sont placées par ordre croissant, d'aval en amont, en position subverticale, avec une inclinaison de 15° vers l'amont. Prenant appui, sur et entre les piquets de fondation, elles sont intercalées méthodiquement de manière à ce que chaque joint entre deux pierres, soit parfaitement recouvert par les pierres du rang précédent ou du rang suivant. Les dalles les plus grandes, sur la face amont de l'ouvrage, ne laissent apparaître que 70 cm de hauteur, au-dessus du lit du cours d'eau. L'ancrage de ces pierres doit au moins représenter deux fois cette hauteur. Les pierres en forme de dalles, doivent alors avoir environ les dimensions suivantes : 140 à 190 cm de long, 200 à 210 cm de long et entre 7 et 20 cm d'épaisseur (fig. 337 et 338). Posées de chant, elles ont un poids compris entre 400 et 1.600 kg. La pente de l'ouvrage est très progressive. Cette succession de dalles provoque une série de ressauts que l'eau franchit en rebondissant. C'est un élément très favorable à l'oxygénation de l'eau, à son épuration naturelle, au développement de la vie aquatique (fig. 339).

L'histoire.

Les plus anciens éléments historiques concernant ce moulin sont relatifs à des

sépultures de meuniers. L'année 1614, deux décès sont enregistrés au moulin : le 9 mars celui de Jean Calmes, meunier et le 26 novembre, celui de Pierre Calmes, lui aussi meunier. Le 31 juillet 1670, on enregistre la sépulture de Jean Caumes (Calmes et Caumes sont probablement une évolution du même patronyme), meunier, et l'année suivante, le 13 avril 1671, le mariage de Pierre Caumes, meunier à Bournac, avec Marguerite Viguier.

Le moulin de Bournac est figuré par une étoile sur la carte de Cassini N°56 Nant-Milhaud, dont les minutes de terrain ont été réalisées entre 1774 et 1778. Le 26 avril 1798, Antoine Barthe et Marianne Fournier, marient leur fils Jacques Antoine Barthe, âgé de 31 ans, meunier, avec Marion Minhonac, 20 ans, de Bournac. Au début du XIXe siècle les Barthe sont toujours au moulin. La sépulture du meunier Antoine Barthe, 70 ans, époux de Marianne Fournié, se déroule le 10 octobre 1809.

En 1813, le moulin est en indivision entre les héritiers d'Antoine Barthe, meunier à Bournac.

L'enquête sur les moulins à grain, effectuée en 1851, indique qu'un Barthe y est toujours meunier. Son atelier de meunerie se compose de trois paires de meules à grain. Il permet la transformation annuelle de 1.000 hectolitres de blé-froment, 325 hectolitres de méteil et 7.300 kg de noix (3.500 litres d'huile) (AD12, 61 S 3).

En 1858, Louis Gabriel Barthe est partiellement propriétaire du moulin. Il déclare des modifications en 1859 et se trouve toujours en indivision en 1861. Quelques années après, en 1863, François Thiers (fermier au Mas Granet) et Paulin Daures (propriétaire au Vialadu-Dourdou) l'achètent. En 1870 a lieu une augmentation de construction. Le moulin à grain est ensuite partiellement la propriété de Jules Damien Galzin, étudiant en droit en 1883. Entre 1882 et 1906, le moulin est en indivision entre François Tiers et Paulin Daures. Pendant ce temps, en 1893, ce bien est mis en vente. Une annonce est publiée dans le journal « L'écho de St-Affrique » en date du 26 août. En voici la teneur principale : Etude de Me Arnal, [...] notaire à Saint-Affrique. « A vendre ou à affermer, le moulin de Bournac, appartenant à M. Galzin, du Cambon. Chaussée et outillage en bon état ».

Louis Gabriel Barthe en est pleinement propriétaire en 1896.

Dix ans plus tard en Octobre 1906, Damien Galzin fait une demande d'autorisation d'exhaussement de la chaussée de son moulin, auprès des services de la sous-préfecture. L'ingénieur des Ponts et Chaussées chargé du dossier se rend sur place le 30 octobre. Nous ne savons la suite donnée à cette demande, aucun document complémentaire n'ayant été conservé en archives (AM. St-Aff. 3 O). En 1908, le moulin est en copropriété entre Louis Gabriel Barthe (3/4) et Louis Gabriel Joseph Barthe (1/4). Le propriétaire le déclare comme « ruine de moulin » en 1926.

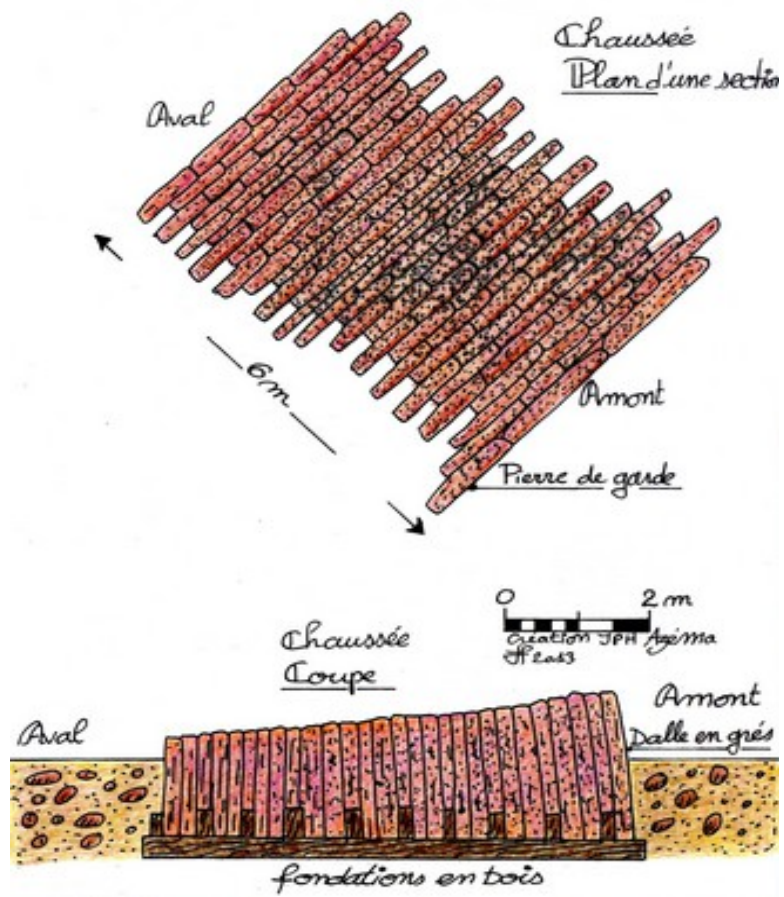


Fig. 338 Saint-Affrique (Aveyron). Moulin de Boumac. Fondations en bois de la chaussée au milieu du lit du Dourdou.
© Photo JPH AZEMA, Juillet 2013.